

Pages de Journal

Gérard Parizeau

Volume 58, numéro 4, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104816ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104816ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1991). Pages de Journal. *Assurances*, 58(4), 627–632.
<https://doi.org/10.7202/1104816ar>

Pages de Journal

par

Gérard Parizeau

Montréal, 12 juillet 1986

Ils sont grands, élégants, souriants. Ils remontent lentement l'allée centrale de l'église de Bromont, où on vient de les marier. Ma petite-fille s'appelle Dominique, lui, comme son beau-père, porte le nom de Robert. La foule des invités les suit, au son grêle mais charmant du clavecin que, cette fois, n'a pu toucher Kenneth Gilbert, comme il l'avait fait bien des années auparavant au moment du mariage de Monique et de Robert. À ce moment-là, il avait utilisé presque tout son répertoire en attendant qu'on apportât le bouquet de la mariée, nous a-t-il dit en souriant un jour que nous l'avons rencontré en Europe, où il est devenu célèbre.

627

Le soleil n'est pas au rendez-vous, mais comme tout est réussi : la robe de la mariée d'abord, que le fiancé n'était pas autorisé à voir avant le jour du mariage, suivant l'usage; puis la cérémonie elle-même, très sobre, mais bien qui, à la sortie, m'a laissé un peu ému.

Et quel accueil à la ferme de Warden, au milieu des fleurs et sous les arbres vétustes couverts cette année d'un vert admirable, grâce à la pluie des derniers temps! Tout y est simple, accueillant et réglé comme papier à musique : le repas, délicieux, est servi sous la tente, où cent cinquante invités prennent place, et la qualité des convives vieux et jeunes. Tout cela est à la fois somptueux et de bon goût!

Plus tard, que dire de ce feu d'artifice, si bien réussi grâce à un artificier de Waterloo, morne village de l'Estrie. Et comme était plaisante cette musique d'autrefois, jouée sur des instruments anciens par des artistes d'aujourd'hui qui ne se prennent pas au sérieux.

Nous sommes partis dans la soirée, en laissant derrière les jeunes et les moins jeunes qui dansèrent une partie de la nuit. Les plus coriaces couchèrent dans leur sac de couchage, apporté pour la

circonstance, afin de prendre part à un tournoi de tennis — que le temps chagriné, hélas! ne permit pas le lendemain matin. Ce fut la seule trahison des éléments.

À ces deux enfants, Germaine et moi souhaitons bonheur et... postérité.



628

En convalescence l'année dernière, je n'ai pu assister à la réunion annuelle de la Société royale du Canada. Aussi n'ai-je pu me rendre compte du coup de barre donné à l'Académie des lettres et des sciences humaines. Je le constate avec les *Mémoires* que je viens de recevoir.

Grâce à un certain nombre de collaborateurs, dont le doyen de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, M^c Gérald A. Beaudoin et de quelques autres spécialistes du droit, on se trouve devant des études intéressantes sur la Charte canadienne des droits et libertés après trois ans, et sur la Charte québécoise des droits et libertés de la personne par M^c Micheline Caron. Il y a également les travaux faits par le professeur Léon Dion sur l'action positive ou négative de l'État et la distinction qui s'impose. Et puis, une étude du professeur Jean-Louis Migué, une autre sur les droits et libertés dans le cas des criminels et de leurs victimes par M^{me} Micheline Baril et, enfin, deux écrits dont l'un sur la situation de l'auteur dans la société actuelle par le professeur Maurice Lemyre et un dernier sur les droits d'auteurs mêmes par le professeur Serge Pichette.

Il y a là un ensemble d'études d'une grande rigueur intellectuelle, dont il faut se féliciter. J'ai écrit que la Société passait par une crise. Peut-on dire qu'elle en est sortie? Je m'en réjouirais.



On m'a confirmé récemment que l'index des travaux présentés à la Société depuis sa fondation, en 1882, fera bientôt l'objet d'un volume.¹ Après l'avoir demandé périodiquement, je me réjouis qu'on se soit rendu à un vœu correspondant à un besoin.

¹Paru depuis.

D'abord à cause de la variété des sujets traités, puis de la nécessité de montrer à l'extérieur l'étendue des travaux faits par les membres. Tant que ne se réalisera pas, à la Bibliothèque nationale, le projet d'un fichier central de documentation informatique, il faudra faire paraître des volumes qui permettront aux chercheurs de trouver les matériaux essentiels. Si, à la Société, certaines études n'ont plus une valeur immédiate parce qu'elles remontent trop loin en arrière, elles présentent un intérêt documentaire ou historique.



Il ne faut pas être prophète de malheur, mais il faut se rappeler que, parfois, rien ne va plus. Pourquoi cette entrée en matière? Tout simplement pour noter que, si le régime d'épargne-actions est une mesure intéressante au point de vue financier, tant sous l'angle individuel que collectif, il présente certains aléas; j'allais dire «risques», mais je préfère ce mot d'*aléas*. À mon avis, trop d'entreprises ont offert des actions au public à un prix dépassant leur valeur réelle.² En procédant ainsi, elles ont escompté l'avenir immédiat dans certains cas, lointain dans d'autres. Tout dépend évidemment du champ d'action de la société, de l'initiative de ses dirigeants et de la situation individuelle ou générale. Si tout va bien, comme beaucoup de gens l'espèrent, on aura eu raison. D'un autre côté, si, par malheur, un certain nombre d'entreprises, sur une période de deux ou trois ans, ne parvenaient pas à réaliser leur programme, il est possible qu'il y ait des chutes de cours telles que, sans s'affoler, le marché en soit atteint de façon assez pénible et, en particulier, celui de Montréal.

Comme en tout, il faudrait observer une certaine mesure. Cela veut dire, en particulier, ne pas être trop optimiste et compter avec la malchance qui peut causer des accidents, comme on le chantait dans une opérette, il y a quelques années. Si je me souviens

²Il s'agit de mesures prises par le gouvernement du Québec pour faciliter le financement de la petite et moyenne entreprise, en particulier.

Ne faut-il pas noter ici qu'un grand nombre de grandes entreprises ont agi de la même manière? Par la suite, leur cote boursière a également baissé sensiblement dans la plupart des cas.

bien, il s'agissait de *Dédé*, de Maurice Yvain.³ Mais comme c'est loin!

Sans être inquiet, je me sentirai plus rassuré quand les entreprises dont on a mis les titres sur le marché auront atteint un rendement plus conforme à la prudence la plus élémentaire.



30

Faut-il souhaiter mourir jeune ou à un âge avancé, mourir d'un arrêt brusque du coeur ou à la suite d'une longue maladie comme notre ami Jean-Marie Laurence, à qui je suis allé rendre une dernière visite cet après-midi? J'opterais pour la mort au cours de mon sommeil, si j'y pouvais quelque chose.

Jean-Marie Laurence était un vieil ami avec qui, en fin de semaine, Germaine et moi avions de longues conversations avec d'autres amis également décédés, hélas! comme les Louis Davignon et les Joseph Blain. Quelles discussions agréables nous avions chez les uns et chez les autres! Nous étions bien différents, comme l'étaient nos femmes d'ailleurs. Une grande amitié nous liait. Et voilà que maintenant, il ne reste plus des huit que Germaine, Bernadette Laurence et moi.

Pour rendre hommage à mon ami, j'ai relu quelques-uns de ses écrits. J'ai retrouvé son goût du mot juste, de la phrase bien construite, dans ces livres qu'il laisse derrière lui : sa grammaire d'abord, si claire, si précise, et puis ce recueil de critiques littéraires qu'il avait donné à Radio-Canada sous le titre de *L'Âme humaine, aux feux de la rampe*, à une époque faste de la radio d'État.

J'y ai revu l'homme que j'avais aimé pour sa clarté d'esprit, sa gentillesse et sa curiosité.



Est intéressante cette conversation avec ***, qui prépare un doctorat en droit sur les problèmes de l'immigration au Canada,

³Pierre Gaxotte en parle dans ses *Mémoires*, quand il rappelle les amuseurs d'après la guerre de 1914-18.

en particulier. Au lendemain de la dernière guerre mondiale, un fort mouvement d'émigration de France vers le Canada s'annonçait. Par ailleurs, comme la population française, d'après la statistique officieuse, bien rudimentaire, il est vrai, était communiste à 25%, affirmait-on, l'ambassade canadienne, un peu désorientée, inquiète, décida sinon de bloquer le courant, du moins d'attendre de longs mois avant de donner signe de vie. Entre-temps, la population s'était ressaisie, le courant était devenu moins nourri, les demandes de renseignements moins nombreuses. Et puis, des immigrants déçus étaient revenus en France et le bruit s'était répandu que le Canada n'était pas aussi accueillant qu'on le croyait. Cette fois, c'est moi seul qui parle.

Et c'est ainsi qu'on aurait empêché un grand nombre de francophones de venir au Canada, tout en maintenant la porte grande ouverte aux populations d'Europe centrale, que le régime laissait sortir à cette époque. Longtemps on les accepta presque librement jusqu'au moment où le chômage croissant et certains problèmes d'adaptation firent resserrer le contrôle.

Il existe actuellement une politique, à laquelle les circonstances nous forcent parfois de faire quelques accroc, il est vrai, malgré l'opposition des syndicats et de certaines provinces. Mais que faire devant l'afflux des *boat people*, par exemple?

Pour qu'on garde un sens à ces mots, il faut rappeler ici, je pense, qu'il s'agit d'Asiatiques (Laotiens, Vietnamiens surtout). Devant la poussée communiste après le départ des Américains, ils avaient envahi les pays environnants, après être montés dans des bateaux dont l'afflux faisait rejeter le plus grand nombre par les pays environnants, lorsque ceux-ci avaient reçu ce qu'ils considéraient une part suffisante de l'immigration.

Voilà des phrases bien longues. Elles présentent, je l'espère, le problème en raccourci.



La maison Dufresne a changé. Aujourd'hui, on y donne un concert agréable, même si l'artiste ne tenait pas suffisamment compte que la pièce était relativement petite pour un piano à queue touché avec une pareille vigueur. Dans la galerie nouvelle, se trouve

cette exposition de verrerie moderne aux pâtes étincelantes, mais aux formes pas toujours heureuses, venue des États-Unis. Si tout n'est pas beau dans la forme, comme la matière est riche, colorée!



632

Est intéressante la distinction que Roland Parenteau a faite l'autre soir, à la télévision, au sujet de la privatisation des entreprises d'État. Il ne faut pas dénationaliser des sociétés, a-t-il dit, pour la simple raison que la tendance est de confier à l'initiative privée des affaires mises sur pied ou nationalisées avec circonspection. Il y a celles qui étaient nécessaires et celles qui ont rendu ou qui rendent service dans un domaine particulier, celles qui rapportent, mais aussi celles où l'intervention de l'État n'est plus valable ou nécessaire. Il y a enfin les canards boiteux.

Il ne faut pas croire que la simple transformation donnera des résultats excellents dans tous les cas. Si certaines entreprises nationalisées exigent des subsides chaque année, d'abondantes subventions sont versées à certaines entreprises privées. Il faudrait établir ce qui coûte le moins cher : payer le déficit des entreprises nationalisées ou subventionner l'entreprise privée, dit M. Parenteau.

Si l'entreprise privée a souvent donné de meilleurs résultats, c'est qu'elle n'a pas eu à tenir compte de considérations régionales ou électorales; on l'a laissée libre d'administrer ses affaires comme elle l'entendait. Il faut signaler également que certains groupes tels Dome Petroleum, Massey-Harris ou Chrysler Corporation ont dû avoir recours à l'État pour des sommes énormes, à un moment donné.

Si je ne partage pas toutes les idées de M. Roland Parenteau, j'aime sa manière tranquille, calme, réfléchie d'exprimer sa pensée.